

INDICATEUR : ESPACES VERTS GÉRÉS PAR BRUXELLES ENVIRONNEMENT – DIVISION ESPACES VERTS

THEMA : ESPACES VERTS ET BIODIVERSITÉ

1 INTÉRÊT ET ÉLÉMENTS D'INTERPRÉTATION DE L'INDICATEUR

Question posée par l'indicateur :

Quelles superficies d'espaces verts sont gérées par la Division Espaces verts de Bruxelles Environnement ? Comment cette superficie augmente-t-elle au cours du temps ?

Problématique environnementale décrite par l'indicateur :

En milieu urbain, la qualité de vie des habitants et la qualité de l'environnement sont fortement influencés par la présence de nature et d'espaces verts. Les espaces verts accessibles au public jouent un rôle social fondamental en termes de qualité de vie, notamment en tant qu'espaces de jeux, de rencontre et de détente. Ce rôle s'avère particulièrement important à l'échelle d'une ville telle que Bruxelles où environ les deux tiers des logements ne disposent pas de jardin privé (selon un sondage réalisé à l'été 2020 – Dedicated, 2020).

Contexte politique et juridique :

Le plan régional nature 2016-2020 en Région de Bruxelles-Capitale (2016) comporte 7 grands objectifs dont :

- améliorer l'accès des Bruxellois à la nature : que chacun dispose d'un espace vert de qualité près de chez lui, y compris au centre-ville ;
- consolider le maillage vert régional : des espaces verts connectés entre eux pour que les espèces et la biodiversité puissent évoluer en ville ;
- étendre et renforcer la gestion écologique des espaces verts : mieux gérer les espaces publics et veiller à une approche cohérente des nombreux gestionnaires.

Le plan régional de développement durable (PRDD, 2018) vise notamment à renforcer le maillage vert, soit à développer qualitativement et quantitativement des espaces verts et leur environnement ainsi que des axes structurants qui les relient. L'objectif global est de maintenir la superficie d'espaces verts accessibles par nombre d'habitants nonobstant la densification de l'habitat qui va intervenir dans les prochaines années et qui est indispensable pour faire face à l'essor démographique. Le PRDD prévoit ainsi de créer de nouveaux espaces verts dans les quartiers centraux, d'optimiser les différentes fonctions des espaces verts, d'améliorer l'intégration du maillage vert dans l'espace urbain et le compléter et d'améliorer les liens qui forment le maillage vert.

Le développement quantitatif et qualitatif des espaces verts publics figure également dans différents paragraphes de la déclaration de politique régionale bruxelloise (2019). Celle-ci prévoit notamment :

- d'amplifier l'action de revitalisation des quartiers pour garantir des espaces publics et des infrastructures publiques de proximité (crèche, école, parcs, infrastructures sportives, etc.) ;
- que chaque Bruxellois ait accès à un espace vert à maximum 10 minutes de chez lui (objectif figurant aussi dans le plan Nature) ;
- en ce qui concerne le développement territorial, d'améliorer les qualités d'habitabilité et d'attractivité des quartiers centraux les plus denses, notamment en créant des espaces verts et îlots de fraîcheur (...).



Objectifs quantitatifs à atteindre et, le cas échéant, statut :

Il n'existe pas d'objectifs quantitatifs spécifiques concernant les superficies d'espaces verts gérés par Bruxelles Environnement. Les objectifs existants concernent l'ensemble des espaces verts accessibles au public (donc également les espaces verts gérés par les communes) : pour chaque Bruxellois accès à un espace vert à maximum 10 minutes de chez lui, maintien de la superficie d'espaces verts accessibles par nombre d'habitants et ce, malgré la croissance démographique.

2 FONDEMENTS MÉTHODOLOGIQUES

Définition de l'indicateur :

- Superficie d'espaces verts gérés par la Division espaces verts de Bruxelles Environnement

Unité :

Hectare

Mode de calcul et données utilisées :

Les données utilisées sont celles contenues dans la base de données gérée par la Division Espaces verts (DEV) concernant la superficie des espaces verts qu'ils gèrent. Ces données sont également accessibles en interne via la base de données QGIS de BE et dans Géodata (voir Espaces verts en gestion par Bruxelles Environnement, <https://geodata.leefmilieu.brussels/client/view/96ac8227-2cbb-4c64-b445-6c19f123f910>).

Récemment, les superficies d'espaces verts gérés par la DEV ont fait l'objet de relevés assurés par des géomètres afin de disposer d'une délimitation précise de leur contour. Notons que les superficies encodées dans la base de données n'incluent pas les bâtiments. Cette base de données inclut également les espaces verts gérés par la sous-division Forêt et Nature. Le recours à la cartographie géolocalisée (SIG) pour les espaces verts se trouvant à cheval sur 2, voire sur 3, communes, permet de calculer les superficies se trouvant sur chacune des communes.

Périodicité conseillée de mise à jour de l'indicateur :

Tous les 2 ans

3 COMMENTAIRES RELATIFS A LA METHODOLOGIE OU A L'INTERPRETATION DE L'INDICATEUR

Limitation / précaution d'utilisation de l'indicateur :

Il n'est pas possible d'établir avec précision une série historique concernant les espaces verts gérés par la DEV. Ceci s'explique par différents facteurs :

- actuellement les bâtiments sont exclus des superficies d'espaces verts gérés (ex. Cinquantenaire) mais ce n'a pas toujours été le cas dans le passé ;
- certaines évolutions de périmètres et superficies sont liées à l'évolution des outils cartographiques et non pas à une évolution réelle de superficie (par le passé, certaines superficies d'espaces verts ont parfois été quantifiées avec une petite imprécision) ;

La délimitation très précise des espaces verts gérés par Bruxelles Environnement est un processus encore en cours ce qui explique que les superficies de certains espaces verts ont été modifiées entre la version précédente du calcul de l'indicateur (janvier 2020) et les données actuellement présentées (septembre 2021) sans que cela ne corresponde toujours à une réelle modification de superficie sur le terrain. A titre d'exemple, entre les deux dernières éditions du rapport Etat de l'environnement, la révision (sur carte) de la délimitation de la surface du Rouge-Cloître gérée par la Division Espaces verts s'est traduite par une réduction de superficie de près de 7 ha. Cette réduction correspond au fait que les étangs, qui sont gérés par la sous-division Forêt et Nature, ne sont maintenant plus comptabilisés dans les espaces verts gérés par la Division Espaces verts.



Inversement, la superficie inventoriée du parc de la Pede s'est accrue entre 2020 et 2021 suite à la prise en compte de la superficie du plan d'eau.

Par ailleurs, certains espaces verts sont gérés par la sous-division Forêt et Nature (forêt de Soignes bruxelloise, réserves naturelles et forestières, certains sites semi-naturels). Pour des questions d'organisation, la gestion de certains espaces verts est parfois passée d'une division à l'autre. C'est par exemple le cas de la gestion du bois du Laerbeek qui, en 2019, est passée de la sous-division Forêt et Nature à la DEV puis est revenue à la sous-division Forêt et Nature en 2022.

Pour connaître la superficie de l'ensemble des espaces verts gérés par Bruxelles Environnement, il convient de rajouter les superficies gérées par la Division Forêt et Nature : forêt de Soignes bruxelloise, les bois de Dieleghem et du Laerbeek, quelques bois à Uccle (bois de Verrewinkel, chapelle Hauwaert, bois du Buysdelle, bois de Percke, domaine de La Tour de Frein), réserves naturelles et forestières (voir fiche documentée sur les Espaces semi-naturels et espaces verts protégés) et quelques espaces semi-naturels, parfois en appui avec d'autres organismes (Domaine des silex, Hof ter Musschen, ...). Il faut éviter de compter 2 fois les réserves qui se trouvent en forêt de Soignes. Notons qu'en 2021, la délimitation de la superficie de la forêt de Soignes gérée par la sous-division forêt a également été affinée. Parmi les modifications apportées figure notamment le retrait d'environ 3 mètres de la limite de la forêt en bordure du ring pour la faire coïncider avec la clôture placée dans le cadre du projet Life OZONE.

Interprétation :

Une augmentation de cet indicateur (correspondant à une augmentation **réelle** des superficies sur le terrain et non pas à une révision du calcul de ces superficies) peut résulter de différentes causes qu'il convient d'identifier :

- changement de gestionnaire (au sein de Bruxelles Environnement ou entre entités, par ex. espace vert dont la gestion est transférée depuis une commune vers Bruxelles Environnement)
- création d'un nouvel espace vert.

La création d'un nouvel espace vert permet de réduire les carences en espaces verts prévalant dans certains quartiers et est donc positive. La reprise en gestion de parcs communaux par la Région permet de renforcer le réseau des parcs régionaux et permettra à terme d'améliorer la cohérence de leurs aménagements (gestion différenciée, signalétique, mobilier, etc.) et de réaliser des économies d'échelle (achat de plants, matériel, paysagistes et personnel de terrain). Elle facilitera par ailleurs la réalisation de projets d'envergure régionale tels que la promenade verte, les maillages vert et bleu, le maillage jeu ou le développement des activités sportives dans les parcs. Pour les espaces verts situés en zones sensibles, elle permet d'y développer un gardiennage adapté aux réalités sociales locales

Difficultés méthodologiques rencontrées :

- voir limitations reprises ci-dessus

Données complémentaires (pour interprétation, analyse plus fine, etc.) :

- Superficies d'espaces verts gérés par la sous-division Nature et forêt (voir ci-dessus), cf. indicateur Sites semi-naturels et espaces verts protégés
- Superficies des potagers gérés par Bruxelles Environnement (inclus dans les superficies d'espaces verts gérés par la DEV), cf. focus sur les potagers urbains
- Superficie des espaces verts accessibles au public en Région bruxelloise donc également les espaces verts gérés par les communes et autres (associations...), cf. focus sur les espaces verts accessibles au public

4 LIENS AVEC D'AUTRES INDICATEURS OU DONNÉES (RAPPORT SUR L'ETAT DE L'ENVIRONNEMENT)

- Focus : Les potagers collectifs et familiaux (2020)
<https://environnement.brussels/citoyen/outils-et-donnees/etat-des-lieux-de-l'environnement/l'environnement-pour-une-ville-plus-durable-etat-des-lieux#les-potagers-collectifs-et-familiaux>
- Indicateur : Sites semi-naturels et espaces verts protégés (2021)
<https://environnement.brussels/citoyen/outils-et-donnees/etat-des-lieux-de->



[environnement/espaces-verts-et-biodiversite-etat-des-lieux#sites-semi-naturels-et-espaces-verts-protoges](https://environnement.brussels/citoyen/outils-et-donnees/etat-des-lieux-de-l'environnement/espaces-verts-et-biodiversite-etat-des-lieux#sites-semi-naturels-et-espaces-verts-protoges)

- Focus : espaces verts : accessibilité au public (2022)
<https://environnement.brussels/citoyen/outils-et-donnees/etat-des-lieux-de-l'environnement/espaces-verts-et-biodiversite-etat-des-lieux#espaces-verts-accessibilite-au-public>

5 PRINCIPALES INSTITUTIONS IMPLIQUÉES DANS LE DÉVELOPPEMENT D'INDICATEURS SIMILAIRES (UNION EUROPÉENNE, BELGIQUE, AUTRE SI PERTINENT)

-

6 RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES (MÉTHODOLOGIE, INTERPRÉTATION)

-

7 COUVERTURE SPATIO-TEMPORELLE

Série temporelle disponible :

A partir de 2019

Couverture spatiale des données :

Région bruxelloise

Date de dernière mise à jour de l'indicateur :

Mars 2023

Date de dernière mise à jour de cette fiche méthodologique :

Mars 2023

